

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement 18-1007

Pourvoyant à des travaux de réfection d'un stationnement municipal situé au centre-ville pour un montant de 281 159,26 \$ réparti sur une période de 20 ans

Attendu la nécessité de revoir l'aménagement d'un stationnement municipal prisé compte tenu de son positionnement stratégique ;

Attendu l'analyse et la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour ce faire ;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet du présent règlement ont été dûment présentés et déposés à la séance ordinaire du 11 juin 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

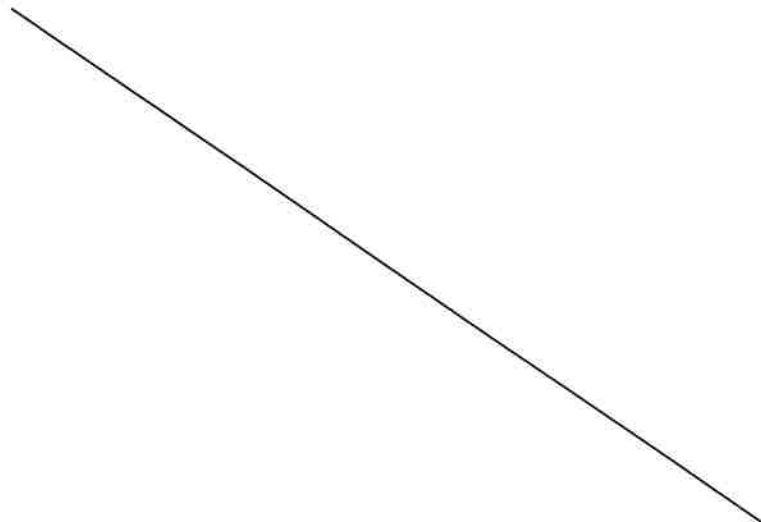
Article 1

Le conseil municipal autorise l'exécution de travaux de réfection d'un stationnement municipal situé au centre-ville, le tout tel que plus amplement décrit dans l'estimation budgétaire dûment préparé par M. Michel A. Thibault, ing., en date du 7 juin 2018, laquelle constitue l'Annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 281 159,26 \$.

Voici le détail de ce montant :



ESTIMATION DES TRAVAUX				236 150.00 \$
FRAIS INCIDENTS				
HONORAIRES PROFESSIONNELS				
INGENIERIE ET SURVEILLANCE	1	7%	16 530.50 \$	16 530.50 \$
ARPENTAGE	1	0.50%	1 180.75 \$	1 180.75 \$
LABORATOIRE	1	1.50%	3 542.25 \$	3 542.25 \$
SOUS-TOTAL HONORAIRES				21 253.50 \$
TAXES NETTES				
Taxes nettes	257 403.50 \$	Taux	4.9875%	12 838.00 \$
SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				12 838.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT				
Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	270 241.50 \$	forfait	2%	5 404.83 \$
Frais d'émission (± 2 %)	275 646.33 \$	forfait	2%	5 512.93 \$
SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				10 917.76 \$
TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				45 009.26 \$
TOTAL DU REGLEMENT				281 159.26 \$

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 281 159,26 \$ répartie sur une période de 20 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du 9 juillet 2018.



Sophie Charpentier,
directrice générale et
secrétaire-trésorière



Joé Deslauriers, maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion le 11 juin 2018

Adoption du projet de règlement le 11 juin 2018

Adoption du règlement le 9 juillet 2018

Registre tenue le 17 juillet 2018

Approbation du MAMOT le 2 août 2018

Avis public et date d'entrée en vigueur : 2 août 2018





ANNEXE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

ESTIMATION DÉTAILLÉE POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT 18-1007

TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL AU CENTRE-VILLE

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITE	UNITE	PRIX	MONTANT TOTAL
1.0	DÉMOLITION				
1.1	Déboisement	1	forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.2	Enlèvement de pavage	960	m ²	7.50 \$	7 200.00 \$
1.3	Enlèvement de pavé uni	120	m ²	20.00 \$	2 400.00 \$
1.4	Démantèlement (puisard, regard, aqueduc et pluvial)	100	m. l.	100.00 \$	10 000.00 \$
1.5	Excavation et disposition de blocs (provision)	40	m ³	50.00 \$	2 000.00 \$
1.6	Surexcavation et remplacement de mauvais matériaux	40	m ³	40.00 \$	1 600.00 \$
1.7	Démantèlement de bordures	210	m. l.	20.00 \$	4 200.00 \$
	SOUS-TOTAL DEMILITION				28 400.00 \$
2.0	VOIRIE				
2.1	Déblais 2e classe stationnement	1	forfait	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.2	Mise en forme et compactage	960	m ²	3.00 \$	2 880.00 \$
2.3	Fondation inférieure MG-56	500	t. m.	24.00 \$	12 000.00 \$
2.4	Fondation supérieure MG-20	400	t. m.	24.00 \$	9 600.00 \$
	SOUS-TOTAL VOIRIE				34 480.00 \$
3.0	RÉFECTION D'AQUEDUC				
3.1	Conduite Ø200mm	35	m. l.	250.00 \$	8 750.00 \$
3.2	Boîte de vanne	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
3.3	Raccordement à l'existant	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
	SOUS-TOTAL AQUEDUC				13 250.00 \$
4.0	DRAINAGE				
4.1	Conduite pluviale Ø375mm	55	m. l.	250.00 \$	13 750.00 \$
4.2	Puisard	3	unité	4 000.00 \$	12 000.00 \$
4.3	Regard pluvial	1	unité	5 500.00 \$	5 500.00 \$
4.4	Tranchée filtrante	35	m. l.	100.00 \$	3 500.00 \$
	SOUS-TOTAL DRAINAGE				34 750.00 \$
5.0	REVÊTEMENT				
5.1	Enrobé bitumineux	960	m ²	20.00 \$	19 200.00 \$
5.2	Bordure de béton (standard et arrasée)	160	m. l.	100.00 \$	16 000.00 \$
5.3	Bordure de béton rehaussée	25	m. l.	150.00 \$	3 750.00 \$
5.4	Marquage (à base d'eau)	1	forfait	4 000.00 \$	4 000.00 \$
5.5	Pavé uni	100	m ²	280.00 \$	28 000.00 \$
5.6	Mise en place de terre végétale	170	m ²	6.00 \$	1 020.00 \$
5.7	Engazonnement en plaque	170	m ²	10.00 \$	1 700.00 \$
5.8	Murêt de pierres	20	m ²	400.00 \$	8 000.00 \$
	SOUS-TOTAL REVÊTEMENT				81 670.00 \$

6.0	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION DES TRAVAUX				
6.1	Maintient de la circulation et signalisation des travaux	1	forfait	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	SOUS-TOTAL CIRCULATION ET SIGNALISATION				1 500.00 \$
7.0	MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER				
7.1	Mobilisation et organisation de chantier	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	SOUS-TOTAL MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER				5 000.00 \$
8.0	PLANTATIONS				
8.1	Arbre feuillu	4	unité	500.00 \$	2 000.00 \$
8.2	Conifère	1	unité	550.00 \$	550.00 \$
8.3	Arbuste feuillu	60	unité	45.00 \$	2 700.00 \$
8.4	Arbuste conifère	60	unité	50.00 \$	3 000.00 \$
8.5	Vivaces graminées	60	m ²	65.00 \$	3 900.00 \$
	SOUS-TOTAL PLANTATIONS				12 150.00 \$
9.0	EQUIPEMENTS EXTERIEURS				
9.1	Nouvelle enseigne	1	unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
9.2	Déplacement d'enseignes existantes	8	unité	100.00 \$	800.00 \$
9.3	Déplacement de la poubelle existante	1	unité	150.00 \$	150.00 \$
9.4	Déplacement de bancs existants	2	unités	300.00 \$	600.00 \$
9.5	Banc avec dossier	2	unité	1 700.00 \$	3 400.00 \$
	SOUS-TOTAL EQUIPEMENTS EXTERIEURS				4 950.00 \$
10	CONTINGENCES DE CHANTIER				
10.1	Contingences de chantier				20 000.00 \$
	SOUS-TOTAL CONTINGENCES DE CHANTIER				20 000.00 \$
	TOTAL TRAVAUX				236 150.00 \$
	FRAIS INCIDENTS				
11.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS				
11.1	INGENIERIE ET SURVEILLANCE	1	7%	16 530.50 \$	16 530.50 \$
11.2	ARPENTAGE	1	0.50%	1 180.75 \$	1 180.75 \$
11.3	LABORATOIRE	1	1.50%	3 542.25 \$	3 542.25 \$
	SOUS-TOTAL HONORAIRES				21 253.50 \$
12.0	TAXES NETTES				
12.1	Taxes nettes	257 403.50 \$	Taux	4.9875%	12 838.00 \$
	SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				12 838.00 \$
13.0	FRAIS DE FINANCEMENT				
13.1	Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	270 241.50 \$	forfait	2%	5 404.83 \$
13.2	Frais d'émission (± 2 %)	275 646.33 \$	forfait	2%	5 512.93 \$
	SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				10 917.76 \$
	TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				45 009.26 \$
	TOTAL DU REGLEMENT				281 159.26 \$
<p>Michel A. Thibault, ing. 23968 Le 07 juin 2018</p>					



